



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

PLAN
LOGEMENT D'ABORD

LOGEMENT D'ABORD

DEUX ANS D'ACTIONS DANS LES TERRITOIRES
DE MISE EN OEUVRE ACCÉLÉRÉE

septembre 2020

Le plan quinquennal pour **le Logement d'abord** et la lutte contre le sans-abrisme

Faire face aux difficultés de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement par une approche globale :

Engagement pris par le Président de la République, Emmanuel Macron, pendant la campagne, le plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose un changement de modèle à travers une réforme structurelle et ambitieuse de l'accès au logement pour les personnes sans domicile.

Malgré l'action déterminée des acteurs et des efforts importants d'ouvertures de places ces dernières années, les dispositifs d'hébergement d'urgence sont saturés. Ce parc d'hébergement peine à jouer son rôle de tremplin vers le logement et ne peut donc absorber la demande de plus en plus pressante à l'entrée.

Il était urgent de réformer ce système qui a laissé s'installer l'idée d'un accès au logement à l'issue d'un parcours en escalier, entre rue et centres d'hébergement. Le plan Logement d'abord répond à cette ambition. Il marque la volonté du gouvernement d'adopter une approche globale de la politique de lutte contre le sans-abrisme et de trouver des solutions concrètes, pragmatiques et efficaces pour améliorer l'action publique.

Orienter rapidement et durablement les personnes sans domicile vers le logement :

Le plan vise à orienter rapidement les personnes sans domicile de l'hébergement vers un logement durable grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. Le Logement d'abord, en insistant sur la priorité donnée au logement comme condition première à l'insertion, choisit de mettre en valeur les compétences des personnes.

Cette approche a été validée par de multiples expérimentations dans les pays scandinaves et anglo-saxons. Elle est également au cœur du dispositif « Un chez-soi d'abord » qui s'adresse spécifiquement aux personnes en situation de grande exclusion présentant des troubles psychiques. S'appuyer résolument sur le principe du Logement d'abord pour construire une politique publique à l'échelle du pays est un défi qui nécessitera l'engagement de tous les acteurs et professionnels du secteur. La réussite de ce plan ambitieux fera de la France un modèle européen en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Investir pour sortir de la gestion en urgence du secteur de l'hébergement :

Cette réforme s'inscrit dans une dynamique innovante d'investissement social qui sort de la gestion en urgence maintes fois dénoncée pour ses effets négatifs sur les personnes et sur les finances publiques. La politique du Logement d'abord s'inscrit dans une double temporalité : elle vise à permettre la réponse rapide aux situations de détresse et elle investit dans des solutions de logement ordinaire ou adapté, dignes et pérennes pour les personnes en difficulté.

Un plan issu d'une large concertation :

Ce plan est issu d'une large concertation menée par la Dihal à l'été 2017 durant laquelle près de 80 grands acteurs de l'hébergement et du logement ont été sollicités.

Le 5 juillet 2018, les 60 mesures du plan s'intégrant aux 16 priorités et qui fixent un cadre d'action clair et cohérent sont présentées par le Ministre de la Cohésion des territoires.



Sylvain Mathieu

DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
POUR L'HÉBERGEMENT ET
L'ACCÈS AU LOGEMENT

Introduction

Mettre le Logement d'abord au coeur des politiques publiques est un engagement fort de l'Etat à apporter aux ménages les plus vulnérables une réponse adaptée à leurs besoins et leurs attentes. D'ores et déjà les efforts produits par tous depuis trois ans ont permis une augmentation significative de l'accès au logement de personnes isolées et de familles sans domicile. Partout les bailleurs sociaux, agences immobilières sociales, associations d'hébergement et d'accompagnement vers et dans le logement, gestionnaires de résidences sociales et de dispositifs sociaux et médico-sociaux, services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et autres acteurs de la veille sociale, CCAS et services sociaux de secteur..., sont mobilisés pour accompagner au quotidien les ménages dans leurs projets d'installation dans le logement et d'appropriation d'un nouveau chez-soi.

Cette réponse nouvelle est nécessairement partenariale. Pour faire du logement le lieu de l'insertion pour tous, l'Etat, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les acteurs du secteur social et de l'insertion par le logement et les autres partenaires, doivent allier leurs compétences et leurs ressources. A l'étranger, l'engagement des collectivités locales a été identifié comme l'une des clés de réussite des politiques nationales de lutte contre le sans-abrisme fondées sur les principes du Logement d'abord, notamment en Finlande ou au Danemark. Aussi, dès 2017, une démarche de territorialisation du plan national a été lancée en France. L'appel à manifestation d'intérêt publié en novembre 2017 a permis d'identifier 23 Territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord, portés par des EPCI, des Conseils départementaux et des communes, en lien étroit avec les préfetures.

L'objectif est de dépasser les logiques expérimentales pour lancer de véritables plans d'actions, concrétisant la vision partagée par l'ensemble des acteurs pour le territoire. Il s'agit de mettre en oeuvre une approche globale, systémique de la lutte contre le sans-abrisme. Sur chaque territoire un coordinateur ou une coordinatrice a été recruté(e) pour animer la mise en oeuvre partenariale des actions. Celles-ci contribuent à transformer structurellement la réponse donnée aux publics sans domicile notamment par l'intégration du Logement d'abord dans les documents stratégiques du territoire, la remise à

plat et la mobilisation coordonnée des dispositifs d'accompagnement dans une dynamique pluridisciplinaire, la création de plateformes de captation du parc privé pour l'intermédiation locative, la structuration d'observatoires locaux du sans-abrisme, la création de dispositifs d'accès direct au logement depuis la rue, le renfort des Conférences intercommunales du logement sur le traitement opérationnel des situations complexes, la réorganisation du fonctionnement des SIAO, etc. Les crédits spécifiquement mobilisés dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord permettent de financer l'ingénierie et la mise en oeuvre d'actions. Les résultats quantitatifs mesurés par les taux d'attribution aux ménages sans domicile sont déjà positifs, avec des accélérations marquées dans un grand nombre de territoires de mise en oeuvre accélérée, accélérations plus importantes que dans le reste de la France.

Le réseau des Territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord est un forum d'échanges et de co-construction. La Dihal a animé ce réseau en organisant des Clubs des territoires et des réunions thématiques, en créant un extranet, en diffusant des lettres d'information, en participant aux comités de pilotage territoriaux et en apportant un appui méthodologique. L'émulation et la coopération entre les territoires et l'Etat au niveau national a déjà permis de capitaliser sur de nombreux sujets : "Nuits de la Solidarité", captation de logements dans le parc privé pour l'intermédiation locative, plateformes territoriales d'accompagnement, formation au Logement d'abord, liens logement-social-santé... Le suivi et l'évaluation est une volonté partagée, pour un meilleur service rendu et un pilotage rapproché. Les liens entre les territoires apportent de nombreux partages de pratiques permettant au réseau de devenir un véritable laboratoire de la politique du Logement d'abord.

Nous avons choisi de valoriser dans ce document quelques actions qui illustrent l'engagement des territoires au service des personnes sans domicile.

Le 24 janvier 2020 la Dihal a organisé un atelier intitulé "Logement d'abord : les principes à l'épreuve des territoires". Cette journée d'échanges et de débats est visionnable en ligne sur le site du réseau IdealCo.

Les principes clés du Logement d'abord

- Garantir le respect d'un droit fondamental : le logement
- Réduire le nombre de personnes sans domicile et prévenir les ruptures dans les parcours de vie qui mènent à la rue
- Permettre un accès sans délai au logement sans passer obligatoirement par les structures d'hébergement
- Partir du principe que tout le monde peut habiter dans un logement avec, le cas échéant, un accompagnement adapté
- Accompagner chacune et chacun à leurs rythmes et selon leurs besoins pour une action plus efficace
- Miser sur les compétences de chacune et chacun plutôt que se focaliser sur leurs difficultés
- Investir résolument pour une approche digne et respectueuse des personnes quelle que soit leur trajectoire de vie
- Investir pour créer plus de logements abordables
- Déployer en France un modèle qui a fait ses preuves à l'étranger
- Travailler en coopération avec les territoires pour un meilleur service rendu à toutes et tous.

Accélérer la mobilisation du parc locatif privé à des fins sociales



Si le logement social est l'outil premier des politiques sociales du logement et de la lutte contre le sans-abrisme, le parc locatif privé est de plus en plus mobilisé. Il vient compléter l'offre du parc social lorsque celle-ci est insuffisante ou inadaptée (typologie, localisation...). L'intermédiation locative consiste en l'intervention d'un tiers agréé (association d'insertion ou agence immobilière sociale) entre le propriétaire bailleur et le locataire. Elle permet de sécuriser et simplifier les relations locatives tout en favorisant l'insertion sociale des ménages en difficulté.

Un grand nombre des territoires ont inscrit la captation de logements privés pour l'intermédiation locative parmi leurs priorités. La mobilisation de la collectivité locale aux côtés de l'Etat permet d'engager une dynamique d'organisation des différents acteurs concernés par la captation et de toucher plus facilement les propriétaires bailleurs grâce à une communication de proximité. Cette démarche entre en synergie avec les politiques de lutte contre la vacance des logements, de rénovation des logements dégradés ou encore de rattrapage des obligations en matière de logement social sur la commune.

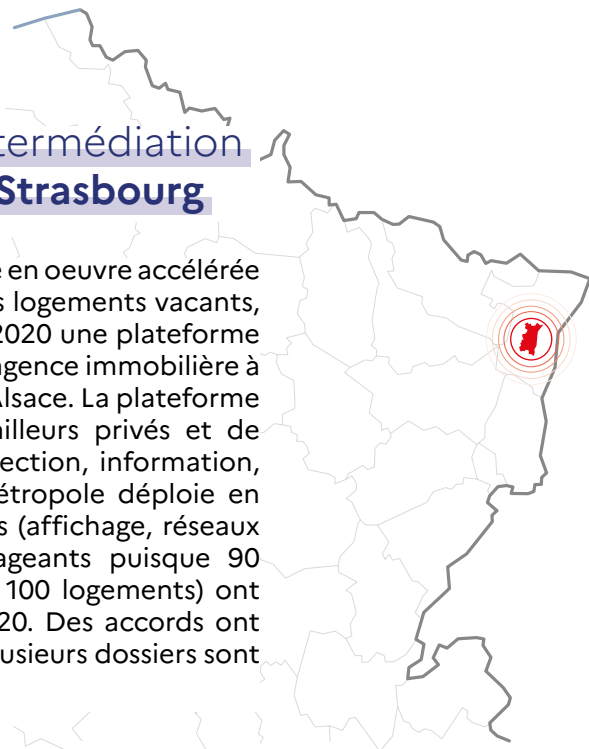
**17 200 places nouvelles
financées par l'État en
intermédiation locative**

entre janvier 2018 et juin 2020,
correspondant à environ 6 400
logements captés



La plateforme Fac'il (Faciliter l'intermédiation locative) sur l'Eurométropole de Strasbourg

Grâce à son engagement comme Territoire de mise en oeuvre accélérée et forte de son expérience sur la mobilisation des logements vacants, l'Eurométropole de Strasbourg a créé en janvier 2020 une plateforme intégrée de captation de logements, portée par l'agence immobilière à vocation sociale Habitat et Humanisme Gestion Alsace. La plateforme permet de proposer un service intégré aux bailleurs privés et de réaliser toutes les étapes de la captation (prospection, information, assistance aux démarches, négociation...). La métropole déploie en parallèle un plan de communication multimédias (affichage, réseaux sociaux...). Les premiers résultats sont encourageants puisque 90 propriétaires bailleurs (qui représentant plus de 100 logements) ont contacté la plateforme entre janvier et août 2020. Des accords ont déjà été prononcés sur près de 30 logements et plusieurs dossiers sont en cours de montage.



Lorient Agglomération

Lorient agglomération a mis en place un plan d'action "captation" en s'appuyant sur les deux agences immobilières sociales de son territoire : actions de communication, numéro de téléphone unique pour l'information des propriétaires, permanences à l'Espace Info Habitat de l'agglomération... Le soutien financier de l'Etat a permis de renforcer les compétences d'une des deux agences en créant un poste dédié à la captation de logements.

Clermont-Auvergne Métropole Département du Puy-de-Dôme ...

La métropole et le conseil départemental ont créé avec l'Etat et l'ADIL 63 un GIP "Agence Immobilière Sociale" en charge de structurer et développer la captation de logements privés pour l'intermédiation locative. Cette action, déjà prévue dans le PDALHPD du territoire, a bénéficié de l'effet d'accélération du plan Logement d'abord et d'un soutien financier pour l'amorçage.

Bordeaux Métropole et le Département de la Gironde

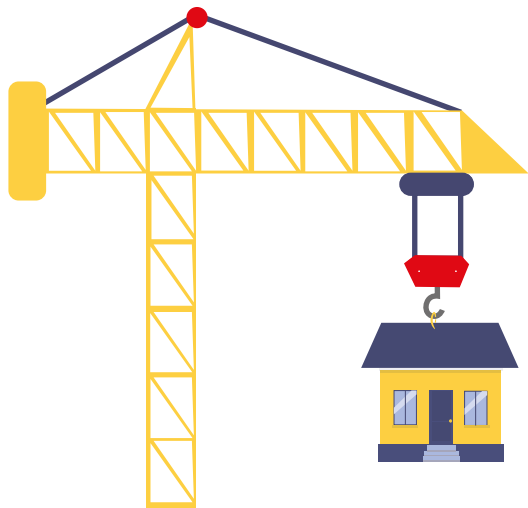
Les deux collectivités ont créé une plateforme de captation "Louer clé en main" pour offrir un pack de services aux propriétaires bailleurs. La métropole a mis en place différentes primes pour favoriser le conventionnement à loyer très social, le mandat de gestion et le glissement de bail. Ces primes viennent en complément des primes versées par l'Anah aux propriétaires qui conventionnent leur logement.

Ville de Toulouse et Toulouse Métropole

Sur le territoire un GIP «Logement d'abord» est en cours de création. Il réunira Toulouse métropole, l'Etat, le CCAS de Toulouse, Toulouse Métropole Habitat, Habitat et Humanisme et l'association d'accompagnement vers l'insertion UCRM. Le GIP aura pour missions le développement de l'offre locative sociale dans le parc privé (plateforme de captation, agence immobilière sociale, fonds de garantie locative...), mais également l'animation d'une plateforme d'accompagnement pluridisciplinaire, de l'observatoire social du sans-abrisme et du développement de projets spécifiques (réhabilitation de biens en déshérence, opérations de logements intercalaires...). Après deux années de préfiguration financées dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord, le GIP sera opérationnel au printemps 2021.

Grand Lyon Métropole

La métropole et l'Etat ont soutenu la création de la plateforme "Louer solidaire 69" qui vise à coordonner les efforts de captation de cinq associations d'insertion par le logement.



FICHE N°2

Produire davantage de logements abordables et adaptés aux besoins des ménages en difficulté

Produire plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes en difficulté est l'une des priorités de la politique de lutte contre le sans-abrisme. Les résultats en matière d'agrément de logements très sociaux PLAI se maintiennent à un niveau élevé (plus de 30 000 PLAI agréés chaque année), même si les efforts doivent se poursuivre pour atteindre et dépasser l'objectif fixé par le gouvernement dans le cadre du Plan Logement d'abord (40 000 PLAI agréés par an). Sur les Territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord, au-delà des efforts particuliers sur la programmation de logements sociaux, des initiatives ont pris forme pour répondre aux besoins particuliers des ménages sans domicile.



Communauté d'agglomération Dembeni-Mamoudzou : Accompagner les propriétaires bailleurs dans la réhabilitation et l'extension des logements dégradés pour augmenter l'accès au logement des ménages en difficulté

La CADEMA, qui concentre plus d'un tiers de la population de Mayotte, fait face à de nombreux défis en matière d'habitat : croissance démographique très rapide, pénuries de foncier, part importante des logements dégradés et précaires... L'accès à un logement décent des ménages les plus modestes est un enjeu important qui a conduit la CADEMA à s'engager dans la mise en oeuvre d'une politique de Logement d'abord. La collectivité a initié une expérimentation visant à identifier des logements inachevés ou vacants pouvant être réhabilités et remis aux normes par de petits travaux afin d'être mis en location auprès de ménages en difficulté. Un accompagnement juridique à la sécurisation de l'occupation et des relations locatives est proposé aux propriétaires. Après une phase de diagnostic et le repérage de 70 logements pouvant relever de ce projet et le montage des premiers dossiers de financement, les travaux vont débuter fin 2020. En complément la CADEMA a structuré une politique de développement de l'intermédiation locative dans le parc privé, en lien avec l'opérateur Soliha Mayotte, afin d'augmenter les possibilités d'accès au logement accompagné. Fin 2019, plus de 65 logements financés étaient déjà mobilisés en intermédiation locative, financés par l'Etat, la CADEMA et la ville de Mamoudzou.



Nantes métropole :

Le projet IGLOO : Auto-construction accompagnée pour allier (ré)insertion sociale et professionnelle

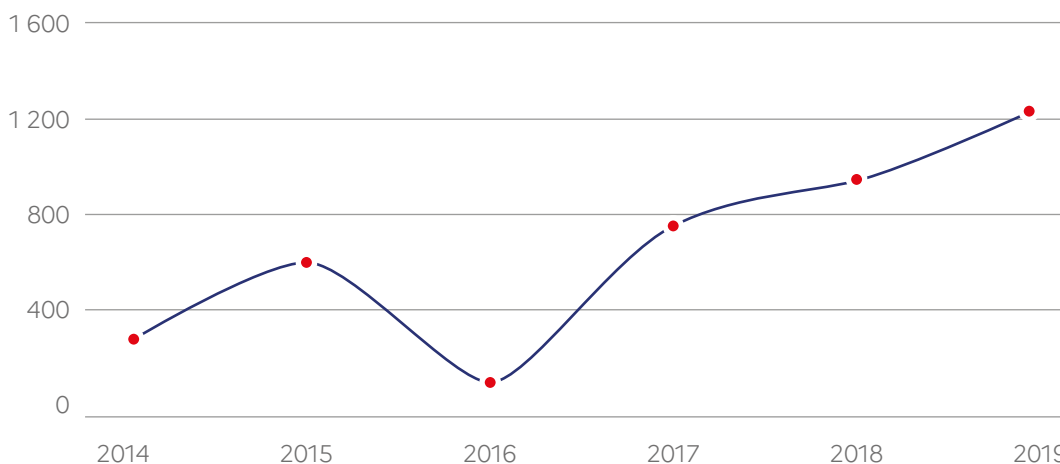
Nantes métropole (au travers de Nantes Métropole Habitat et du CCAS de Nantes) porte le projet IGLOO (Insertion Globale par le Logement et l'emploi) qui vise à proposer à des personnes en situation de précarité de participer à la conception et la construction de leur futur logement. Deux associations spécialisées dans l'accompagnement social et l'accompagnement à l'emploi interviennent également sur le projet. 13 logements ont ainsi été réalisés sur deux opérations. Dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord, un poste de chargé de mission innovation a été créé qui vise notamment à répliquer les opérations IGLOO au rythme d'une à deux par an.

Métropole Nice-Côte d'Azur

La métropole de Nice, délégataire des aides à la pierre, s'est engagée dans la promotion du "PLAI adapté", outil de financement du logement social permettant de produire des logements à bas niveau de quittance adaptés aux besoins des ménages en difficulté. Sur les deux années 2018-2019, ce sont 109 agréments PLAI adaptés qui ont été octroyés par la métropole, avec les financements afférents (nettement supérieurs aux subventions PLAI classiques). Ce résultat de la métropole Nice-Côte d'Azur représente 5% du total des agréments PLAI adaptés délivrés sur la période au niveau national.

Évolution du nombre de logements agréés chaque année en "PLAI adaptés"

(programme de logements très sociaux à bas niveau de quittance)





FICHE N°3

Favoriser l'accès direct au logement depuis la rue

Le Logement d'abord promeut un accès le plus rapide possible au logement pour les personnes sans-abri, en évitant autant que possible le passage par l'hébergement, tout en proposant un accompagnement adapté lorsqu'il est nécessaire. Cet accès plus rapide au logement pour les personnes sans-abri suppose non seulement une meilleure orientation de ces derniers dès leur repérage mais aussi et surtout une meilleure mobilisation et coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs. En effet l'accès au logement n'est pas uniquement la responsabilité des bailleurs sociaux et des réservataires de logements sociaux (Etat, collectivités...); il implique

en réalité que chaque acteur en fasse un objectif, des équipes de veille sociale (maraudes, accueils de jour, 115) jusqu'aux centres d'hébergement, en passant bien sûr par le SIAO.

Ainsi, plusieurs territoires ont mis en place des équipes mobiles d'évaluation, capables d'engager des accompagnements directement sur le lieu de vie de la personne et de travailler à l'accès au logement dès le repérage. D'autres territoires se sont impliqués dans le déploiement de dispositifs ou d'actions spécifiques visant à faire progresser l'accès direct au logement depuis la rue, sans passage par l'hébergement.

2 922 attributions de logements sociaux

en faveur de ménages sans abri sur les territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord en 2019 (+35% par rapport à 2017)

Clermont-Auvergne Métropole

Un service logement a été créé au sein d'une association de lutte contre la pauvreté. Ce service a pour objectif de proposer un accès direct au logement à des personnes repérées par la maraude et l'accueil de jour portés par la même association. L'accompagnement proposé est flexible en intensité et en durée, de manière à respecter les souhaits et besoins des personnes.

Lorient Agglomération

Une équipe mobile a été créée pour intervenir sur l'ensemble de l'agglomération. Deux travailleurs sociaux et un infirmier vont au devant des personnes sans abri, vivant en squat ou en habitat de fortune pour engager un travail d'accompagnement, dont l'une des composantes essentielles est l'accès au logement. Les dossiers sont présentés à la commission de coordination de l'accès au logement social, qui peut alors mobiliser le dispositif d'Accompagnement Social de Longue Durée.



L'action «D'abord Toit» déployée par Metz Métropole et les service de l'État

L'action "D'abord Toit" mise en place par Metz métropole et l'Etat propose une solution d'accès directe au logement pour des personnes en situation de grande marginalité. Dix personnes dépourvues de logement depuis plusieurs années et refusant les structures d'hébergement ont déjà pu accéder au logement. Ils bénéficient d'un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire dont l'un des membres est un travailleur pair, c'est-à-dire qu'il a lui même connu une situation d'exclusion et qu'il mobilise auprès des personnes accompagnées sa propre expérience du vécu. L'accès au logement se fait selon les principes du Logement d'abord : pas de prérequis d'insertion sociale ou professionnelle ni de conditions sur l'arrêt des consommations par exemple.



Métropole de Nice-Côte d'Azur et Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis

Le SIAO des Alpes maritimes s'est doté d'une équipe spécialisée dans l'identification et la mise en oeuvre des projets de relogement. Une équipe se déplace également dans la rue, les squats, les accueils de nuit, pour aller vers les personnes qui ne sollicitent pas ou peu les services d'aide et pour engager avec elles un projet d'accès au logement. Grâce à cette nouvelle approche et à des moyens renforcés, les orientations logement réalisées par le SIAO ont augmenté de 130% en 2019 par rapport à l'année précédente. 70% des personnes sans domicile ayant bénéficié d'une évaluation sociale dans ce cadre n'étaient pas suivies par un travailleur social auparavant.

Département de la Gironde et Bordeaux Métropole

Le territoire a initié une démarche de rapprochement des professionnels de plusieurs secteurs (logement, social, santé, insertion professionnelle...) sur la base des situations concrètes de 32 ménages (75 personnes) majoritairement sans abri ou en habitat de fortune et s'étant vu proposer un accès direct au logement social. L'accompagnement soutenu et de longue durée a permis de suivre le rythme et les souhaits des ménages. Des ateliers de découverte des cultures professionnelles, d'analyse des pratiques et de sensibilisation au développement du pouvoir d'agir sont organisés.

Eurométropole de Strasbourg

Le territoire a développé un projet "îlot" qui propose à des personnes en rupture d'hébergement et éloignées du logement classique, d'accéder à un logement en colocation. 12 personnes depuis 2018 ont accédé au dispositif, ce qui leur a permis de retrouver une intimité et une stabilité et de travailler aussi bien sur l'appropriation d'un espace de vie (logement) que du corps (accès ou poursuite de soins, suivi et accompagnements des addictions).

Ville d'Amiens

La mise en oeuvre du Logement d'abord sur la ville d'Amiens s'est traduit par une augmentation importante des orientations vers le logement (52% des ménages repérés par le SIAO en 2019, contre 35% en 2018). Ce changement de pratiques a permis des résultats sensibles : en 2019, 107 ménages sans domicile ont pu accéder au logement ordinaire (84%) ou adapté (16%). La moitié de ces ménages était auparavant à la rue et l'autre moitié en hébergement d'urgence ou d'insertion. Une coordinatrice Logement d'abord fait l'interface entre les différents acteurs et s'assure que les bons dispositifs d'accompagnement sont mobilisés, lorsqu'ils sont nécessaires.



Le logement d'abord c'est l'idée de permettre à des personnes souffrant d'une spirale d'exclusion d'accéder à un logement en tant que citoyens et de **rétablir ainsi un droit fondamental.**

CÉLINE BARRIER
Directrice du dispositif
«Un chez-soi d'abord» à Dijon





Mieux coordonner l'accompagnement social pour une réponse plus adaptée aux besoins de chacun

L'accompagnement est une des clés de réussite pour l'accès et le maintien dans le logement des ménages sans domicile. Toutefois l'articulation des différents dispositifs et leur bonne mise en œuvre sur un territoire restent complexes. Chantier ouvert dès le lancement du plan Logement d'abord en 2017, cette question a déjà fait l'objet de nombreux travaux et mesures. Les enjeux sont bien connus de tous : multiplication des dispositifs et des règlements de mise en œuvre, difficile rencontre des secteurs professionnels, standardisation des accompagnements. Pour surmonter ces difficultés plusieurs territoires se sont donné pour objectif de parvenir à une meilleure coordination des ressources d'accompagnement disponibles localement. Ces réflexions ont pris la forme de «plateformes territoriales d'accompagnement»,

nouveaux lieux de la gouvernance stratégique et opérationnelle en matière d'accompagnement vers et dans le logement. Si dans cette phase d'initiation les formes et les moyens varient entre les territoires, l'objectif est de dégager à partir de ces premières expériences les grands traits d'un ou de plusieurs modèles de plateformes qui pourraient être répliqués.

La plupart des plateformes existantes s'inscrivent dans les instances existantes, notamment le SIAO ou la Conférence intercommunale du logement, permettant ainsi de renforcer la cohérence entre le projet de logement et la réponse aux besoins d'accompagnement, et d'aligner les temporalités pour éviter les ruptures.

“

L'accompagnement est une possibilité et varie **en fonction des besoins des personnes**. On s'entretient avec les personnes, on ouvre un véritable dialogue sur leurs projets et **on cherche à mettre en avant leurs atouts et leurs points positifs plutôt que de souligner leurs difficultés**

DAVID FERRAG

Coordinateur de service d'accompagnement
«Logement d'abord» de la Seine-Saint-Denis.



Département de la Seine-Saint-Denis : Service départemental d'accompagnement Logement d'abord

Le Service départemental d'accompagnement Logement d'abord de la Seine-Saint-Denis, co-piloté par le Conseil départemental et l'Etat et porté par le collectif associatif Interlogement93 (également porteur du SIAO), propose des accès directs au logement à des ménages sans domicile, avec la mise en place d'un accompagnement adapté. La première intention de ce projet est de favoriser le rapprochement et l'articulation des différentes interventions sociales, médico-sociales et socio-professionnelles à destination des ménages présentant des difficultés d'accès au logement. Ainsi, un coordinateur des parcours d'insertion professionnelle a été recruté, ainsi qu'un coordinateur des parcours santé. La plateforme d'accompagnement vise ensuite à construire de nouvelles manières d'accompagner dans le logement, en individualisant au maximum le service proposé aux personnes. En proposant un accès au logement avant de construire le projet d'accompagnement, l'équipe entend miser sur les compétences que chacun développe une fois installé dans son nouveau chez-soi et qui ne sont pas facilement détectables lors d'un entretien classique dans un bureau. A ce jour, plus de 110 ménages sont accompagnés par la plateforme et la montée en charge se poursuit.



Conseil départemental du Doubs

Le Conseil Départemental du Doubs et l'Etat ont initié en 2016 une convention partenariale pour mieux articuler les dispositifs d'accompagnement au logement gérés par chacun. «Accompagner pour habiter» vise à simplifier l'accès à l'accompagnement pour les ménages et les travailleurs sociaux, à assurer une approche globale des situations et à proposer une prise en charge continue et adaptée aux besoins des ménages. Dans le cadre de son engagement pour la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord le Conseil départemental a pu renforcer cette plateforme mutualisée d'accompagnement avec 6 nouveaux travailleurs sociaux.

Grenoble-Alpes Métropole

La métropole a créé une plateforme Logement d'abord en son sein, qui permet de coordonner plusieurs dispositifs d'accompagnement du territoire soutenus par divers financeurs. Grâce à son rôle de pilote de la CIL, la Métropole peut mobiliser des logements de son contingent ou solliciter les autres réservataires du territoire. Cette articulation accès au logement / accès à l'accompagnement permet de prévenir les ruptures. La plateforme s'occupe également de mobiliser les accompagnements nécessaires en matière de santé et d'insertion socioprofessionnelle. Cette plateforme peut être mobilisée à nouveau par les bailleurs sociaux au cours de la location si une difficulté est repérée chez un ménage.

Communauté urbaine d'Arras

Dans le cadre de sa Conférence intercommunale du logement (CIL), la Communauté urbaine d'Arras a créé une plateforme de coordination des acteurs de l'accompagnement chargée d'examiner collectivement les situations des ménages sans domicile aux parcours et besoins complexes qui n'ont pas trouvé de solution dans le cadre des dispositifs existants. Cette plateforme réunit l'EPCI, la ville d'Arras, l'Etat, le Conseil départemental, le SIAO, les associations d'insertion, les bailleurs sociaux, les agences immobilières sociales et la CAF. Elle a déjà rendu possible l'accès au logement ordinaire pour 20 ménages et au logement adapté (ou hébergement diffus) pour le 18 ménages.



Le Logement d'abord c'est proposer la solution de logement la plus adaptée à la personne, de l'aider à construire quelque chose, et de l'accompagner grâce aux travailleurs sociaux pour qu'elle puisse s'inscrire au mieux dans son nouvel environnement. On articule toutes les mesures d'accompagnement autour du lieu de vie

VIRGINIE LE TEXIER
Coordnatrice Logement d'abord,
Lorient Agglomération





Innover dans l'observation sociale : les opérations de comptage une nuit donnée

L'observation sociale du sans-abrisme est une nécessité pour adapter et piloter les politiques publiques et les dispositifs : il s'agit de la première brique de la politique Logement d'abord. Cela nécessite d'organiser de manière plus exhaustive la collecte et l'exploitation des données en lien avec les acteurs de la veille sociale. Afin d'aboutir à des dispositifs plus complets et adaptés qui prennent en compte l'évolution des enjeux, les moyens traditionnels d'observation sociale (études, enquêtes, maraudes...) sont accompagnés du développement de dispositifs innovants. La mise en place de comptages flash annuels des personnes sans-abri au niveau local (métropoles, aires urbaines) constitue l'un de ces nouveaux modes d'observation qui se développe.

L'organisation d'enquêtes un jour ou une nuit donné(e) sur le modèle de la "Nuit de la solidarité" parisienne dans plusieurs territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord permet d'améliorer la connaissance des publics sans domicile sur ces territoires. Des équipes de professionnels et de volontaires sillonnent l'espace public un jour ou une nuit donné(e), afin de rencontrer et d'interroger les personnes en situation de rue à l'aide de questionnaires qui permettent, après analyse, une connaissance plus précise des publics rencontrés et de leurs besoins. Bien que les méthodologies diffèrent d'un territoire à l'autre, elles visent toutes le même objectif : livrer une estimation ponctuelle sur le nombre et le profil des publics à la rue, qui puisse permettre une amélioration des réponses à apporter localement. Ces nuits de la solidarité sont ainsi de véritables outils de mobilisation collective autour de la question du sans-abrisme et de perfectionnement des politiques publiques locales.



L'enquête menée par la Ville de Toulouse le 15 février 2019

Toulouse a mené le 15 février 2019 une enquête une nuit donnée auprès de 767 personnes sans-abri (vivant dans les rues, squats, campements). 78% des personnes rencontrées n'appelaient jamais le 115.

Cette enquête a été croisée avec les données disponibles auprès des différents acteurs du territoire (acteurs de la domiciliation, 115...) pour dénombrer plus largement les personnes sans-domicile vivant sur le territoire de la commune de Toulouse. L'enquête a mobilisé 155 bénévoles, moitié agents de la mairie, moitié bénévoles d'associations, et a permis de mieux les caractériser en terme de profil, d'analyser les freins à l'accès et au maintien dans le logement et les besoins d'accompagnement. L'opération a été répétée en 2020.

Metz Métropole

Après la mise en place de la 1ère "Nuit de la solidarité" par le CCAS de la ville de Metz en 2018, une deuxième édition a été organisée le 19 mars 2019 avec une gouvernance renforcée (comité de pilotage animé par le CCAS, la Ville de Metz, Metz Métropole et la DDCS), un périmètre plus important (57 secteurs) et de nouvelles modalités de mise en œuvre avec un caractère « citoyen » plus fort. Un partenariat avec l'Université et l'IRTS de Lorraine a permis l'implication d'étudiants bénévoles dans la préparation et le comptage des personnes à la rue. Au total 230 bénévoles ont été mobilisés.

Grenoble-Alpes Métropole

La métropole a organisé le 30 janvier 2019 une "Nuit de la Solidarité". Cette opération, organisée en partenariat avec l'association locale « Un toit pour tous », a couvert le périmètre de dix communes de la Métropole, et a suscité une forte mobilisation citoyenne avec plus de 600 bénévoles. Elle a permis de recenser les personnes sans abri (104 personnes à la rue, 199 en campements et 43 en squats), de mieux connaître leurs situations, leurs parcours, leurs besoins et ainsi disposer d'un diagnostic, quantitatif comme qualitatif, sur lequel les pouvoirs publics, et les autres acteurs locaux peuvent s'appuyer.



“

Les enquêtes de rue telle que celle que nous avons réalisée à Toulouse s'inscrivent dans un mouvement international. **Il s'agit de recenser pour ensuite adapter l'aide apportée et permettre aux personnes sans domicile de se réinsérer dans la société.**

HERVÉ PETTON

Coordinateur Logement d'abord
de la Ville de Toulouse et Toulouse métropole

Montpellier-Méditerranée Métropole

La métropole a mené une étude « Un jour donné » le 13 mai 2019 sur une partie de la métropole (557 personnes enquêtées), puis une enquête « publics invisibilisés » durant la semaine du 14 octobre 2019 auprès de 198 personnes sans domicile et ne faisant pas ou plus appel au 115.

Grand Lyon Métropole

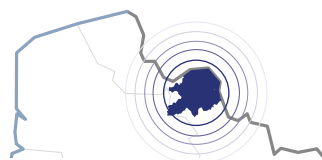
La métropole de Lyon a organisé avec un collectif d'associations une enquête du 26 au 28 mars 2019 pour qualifier les besoins de logements et d'accès aux droits des personnes en situation de rue à Lyon et Villeurbanne. Cette enquête de rue, à visée qualitative et non quantitative, a mobilisé 212 enquêteurs sur trois jours (professionnels, bénévoles, étudiants...).

Structurer l'observation sociale au niveau territorial : les observatoires locaux du sans-abrisme



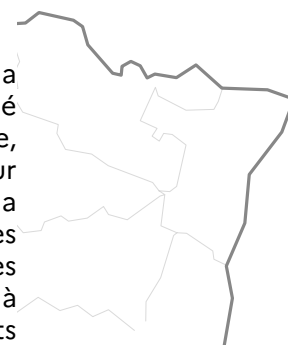
Plusieurs territoires mènent des travaux de structuration à partir de données existantes qui engagent des partenaires urbanistiques ou académiques. Ces territoires ont choisi de créer ou renforcer des observatoires locaux du sans-abrisme avec des méthodologies différentes. Ces observatoires ont tissé des partenariats étroits permettant d'inscrire ce sujet d'observation sociale dans un périmètre plus large d'études territoriales quantitatives et qualitatives.

Les observatoires visent à collecter, consolider et exploiter l'ensemble des données pertinentes qui existent sur le territoire, et à identifier les manques pour pouvoir y remédier en mobilisant un panel d'outils (enquêtes flash par questionnaire, enquêtes de rue «une nuit donnée», harmonisation des indicateurs de suivi d'activité utilisés par les différents opérateurs...). Les objectifs de ce travail sont multiples : apporter une meilleure lecture des parcours résidentiels, calibrer les besoins de logement adapté et d'accompagnement, anticiper l'émergence de nouveaux enjeux, et informer les décideurs pour la priorisation des enjeux.



L'observatoire social mis en place par la Métropole européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille en partenariat avec la DDCS, la DDTM, le CD, l'UDCCAS, l'ARS, le SIAO, la FAS et la Fondation Abbé Pierre et avec l'appui de l'Agence de Développement et d'Urbanisme, a mis en place en 2019 un observatoire social. Ce dernier a pour objectifs de consolider et objectiver les données disponibles sur la situation et l'évolution des personnes sans domicile et sur les personnes vulnérables vis-à-vis du logement, d'approfondir la connaissance des parcours et ainsi d'éclairer les actions à engager. La mission confiée à l'ADU MEL est d'identifier les données et d'en comprendre les intérêts et limites, d'analyser et mettre à jour les données selon une double approche quantitative et qualitative et d'animer avec le réseau de partenaires de l'observatoire social.



Ville de Mulhouse

La ville de Mulhouse a mis en place un dispositif d'observation du sans-abrisme sur le périmètre des 39 communes de Mulhouse Alsace Agglomération avec comme objectif de disposer de données statistiques permettant de rendre compte de la situation des publics sans-abri (en s'appuyant sur les indicateurs statistiques du diagnostic à 360° réalisé dans le cadre du PDALHPD, en obtenant des données auprès de la DDCSPP et des associations, en réalisant des entretiens qualitatifs auprès des structures d'hébergement et du SIAO) mais aussi de disposer d'une observation précise du parc de logements vacants mobilisables pour reloger ce public. L'enjeu de l'observation menée par l'Agence est de partager et mutualiser la connaissance à la fois des publics mais aussi des logements mobilisables.

Nantes Métropole

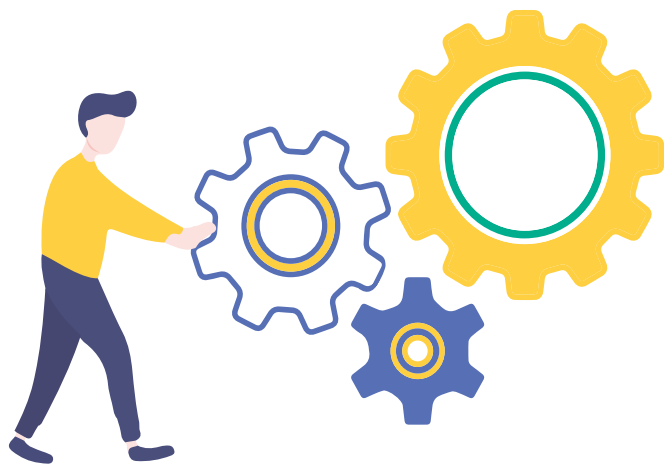
Nantes métropole a lancé en 2019 une mission d'observation sociale qui vient compléter le diagnostic initial. Grâce à l'appui des acteurs du monde de l'hébergement et du logement, l'observatoire social a permis d'évaluer précisément le nombre de ménages sans domicile. L'observation et l'analyse seront complétées par une enquête parcours (entretiens avec des ménages « public cible » réalisée en partenariat avec l'UFR de sociologie de l'Université de Nantes qui aura pour objectif de recueillir l'expérience des ménages et d'analyser leurs parcours résidentiels tant à l'entrée qu'à la sortie des dispositifs afin de comprendre les logiques de flux) et une enquête sur les besoins locaux (questionnaires-entretiens des CCAS qui viseront à affiner la connaissance des besoins de chaque territoire afin d'améliorer la programmation d'une offre nouvelle). La mission d'observation sociale analysera également les évolutions afin d'objectiver les impacts du Plan logement d'abord.

Clermont-Auvergne Métropole et le département du Puy-de-Dôme

La métropole et le département travaillent à la mise en place d'outils d'observation du sans-abrisme : outils quantitatifs mais aussi qualitatifs (atlas du sans-abrisme, entretiens « parcours de vie », focus groupe « espace de parole ») permettant ainsi la réalisation d'un socle de données sur le sans-abrisme et une connaissance fine du territoire. Une étude sur l'observation du sans-abrisme et un rapport sur la demande sociale en logement est en cours avec notamment un focus sur les publics sans domicile.



Développer des actions de formation et de transformation des pratiques des acteurs dans les territoires



Pour accompagner la structuration et la concrétisation des stratégies locales de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord, plusieurs territoires ont misé sur la formation et le développement d'outils d'accompagnement à l'évolution des pratiques. L'objectif est d'inscrire le Logement d'abord dans une perspective de long terme, et d'accompagner les évolutions des actions du quotidien pour les professionnels. Si tous les territoires insistent sur l'importance de revenir aux principes, à la philosophie même du Logement d'abord, il s'agit ensuite de traduire ces principes en pratiques de manière pragmatique, et d'identifier les leviers et chemins de changement pour les différents partenaires impliqués. Les territoires ont

choisi pour ce faire de prendre attache avec des établissements de formation en travail social, ou bien avec des organisations professionnelles locales. Plusieurs formats ont été mobilisés : interventions dans des formations initiales de travailleurs sociaux ; sessions d'information/sensibilisation au Logement d'abord pour des professionnels en poste ; formations Logement d'abord plus longues et approfondies. Ces moments de formation-action sont importants car ils sont un lieu où l'on peut s'autoriser à envisager de nouvelles pratiques. Elles sont l'occasion pour les professionnels de terrain de s'exprimer et d'être écoutés, et de faire un pas de côté pour ouvrir de nouveaux horizons, renouveler le sens de leur action.

Métropole du Grand Lyon : création d'un diplôme universitaire "Logement d'abord"

L'université Lumière Lyon 2 et l'ORSPERE-SAMDARRA (Observatoire national Santé mentale, vulnérabilités et sociétés) lancent à la rentrée 2020, avec l'appui de la métropole de Lyon et de l'Etat, le premier diplôme universitaire en France dédié au Logement d'abord. Cette formation de 168 heures réparties sur 8 mois s'adresse à tous les professionnels de l'intervention sociale et de la santé, aux travailleurs pairs, aux responsables institutionnels et associatifs et aux professionnels du logement social. La constitution de promotions mixtes est le gage d'un échange riche de pratiques et de points de vue. La formation s'articule autour de quatre modules : "Politique(s) du Logement d'abord : théories, controverses et enjeux", "Cohabiter et accompagnement à habiter", "Le Logement d'abord et ses publics : entre universalité et approches spécifiques" et "Logement d'abord : des pratiques en mutation".

Ville de Mulhouse

La Ville de Mulhouse a lancé un programme de formation-action des acteurs de terrain avec l'Ecole supérieure de Praxis sociale. L'objectif était d'accompagner et de soutenir la transformation des pratiques et organisations en outillant les professionnels et en accompagnant la formalisation et capitalisation des pratiques pour les acteurs déjà engagés dans des processus de transformation. La formation s'est appuyée sur des situations de travail vécues par les professionnels et les personnes accompagnées (études de cas, mise en situation). Une vingtaine de professionnels et pair aidants ont participé à cette formation-action d'une durée de 8 jours.

Montpellier-Méditerranée Métropole

La métropole de Montpellier s'est associée à l'URIOPSS Occitanie pour développer un plan de formation au Logement d'abord dans le but de promouvoir une culture commune sur son territoire. La première journée a réuni élus métropolitains et travailleurs sociaux du territoire autour de la construction d'une culture commune du Logement d'Abord ; la deuxième journée, à destination des travailleurs sociaux seulement, s'est concentrée sur les pratiques professionnelles et leurs potentielles évolutions.



Un changement de philosophie est à l'œuvre : les acteurs prennent conscience du possible « retour sur investissement » du travail social.

Une synergie inédite émerge entre les acteurs de l'habitat, les bailleurs sociaux et privés, les représentants d'usagers, les travailleurs sociaux, les militants et les élus. C'est véritablement un bousculement dans les habitudes de travail

ELSA MELON
Cheffe de projet du Plan Logement d'abord,
Montpellier Méditerranée Métropole



Grenoble-Alpes Métropole

La métropole grenobloise a conçu avec la Fédération des acteurs de la Solidarité Auvergne-Rhône Alpes un programme de formation aux principes du Logement d'abord et aux changements de pratiques induits. La formation porte plus particulièrement sur le développement du pouvoir d'agir et la mobilisation du principe de rétablissement dans l'accompagnement des personnes sans domicile. 24 personnes ont été formées dans la première vague. Des demi-journées d'appui méthodologique aux porteurs de projet sont également proposées, qui visent à revenir sur la mise en oeuvre concrète des principes du Logement d'abord.

Département de la Sarthe

Le département de la Sarthe qui a travaillé sur une véritable remise à plat de la composition de l'offre d'une grande association de son territoire. Cette reconfiguration de l'offre visait à mieux répondre aux besoins des publics, dans une orientation Logement d'abord (transformation d'une offre d'hébergement en logements accompagnement, développement de CHRS en diffus et « hors les murs »...). L'inscription de cette démarche dans le plan d'action plus global de la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord sur le département a permis de créer des dynamiques de projets qui n'existaient pas auparavant, avec une véritable adhésion des élus locaux. Les financements des études de besoins, études de faisabilité et accompagnement à la transformation (notamment sur le volet emploi) permettent l'ouverture prochaine de plusieurs résidences mixtes plus adaptés aux besoins du territoire.



FICHE N°8

Prévenir les expulsions locatives

La lutte contre le sans-abrisme passe aussi par la prévention des expulsions locatives. Ainsi, 13 territoires ont mené ou mènent actuellement des actions en ce sens. Ces dispositifs sont très variés, notamment en matière de temporalité dans la procédure d'expulsion : certains territoires se concentrent en effet sur les phases "amont" (afin d'identifier et accompagner le plus précocement possible les locataires en difficulté), tandis que d'autres interviennent à tous les stades, voire exclusivement après la décision de justice, afin d'éviter les remises à la rue.

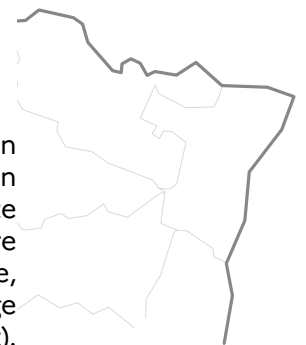
Les dispositifs varient aussi de par leur nature : conseil ponctuel, accompagnement sociojuridique poussé, intermédiation financière/reprise de bail, mutations interbailleurs, ...

Les conditions de réussite de ces actions résident notamment dans la mobilisation de compétences diverses et complémentaires (particulièrement sociales et juridiques), le renforcement d'acteurs déjà implantés (ADIL, plateforme de la Fondation Abbé-Pierre, associations locales), la qualité du coportage par l'Etat et la collectivité, la créativité dans les formes d'action (visites à domicile, conventions multipartites, aides financières, ...), ou encore la recherche de partenariats larges : CCAPEX, FSL, agences immobilières, Action Logement, CAF, avocats, etc.



le Programme PEX de Prévention des expulsions locatives, porté par l'association GRAAL dans la Métropole européenne de Lille

Sur le territoire de la Métropole européenne de Lille, l'association GRAAL conduit depuis 2017 une action expérimentale de prévention des expulsions locatives en mettant en place une médiation tripartite (GRAAL, ménage, bailleur) en vue de suspendre la procédure d'expulsion, avant le commandement de quitter les lieux. En parallèle, la mise en place d'un accompagnement global avec le ménage permet de travailler à une solution pérenne (maintien ou relogement). Après médiation, le GRAAL paye le loyer au propriétaire et assure l'accompagnement ; le ménage s'engage à payer au GRAAL une participation financière avec plan d'apurement de la dette locative ; le bailleur suspend la procédure d'expulsion. En 2019, 101 ménages ont été accompagnés au total par le programme PEX de la Métropole européenne de Lille, et 52 ménages sont sortis du dispositif. Toutes les personnes dont l'accompagnement a pu aboutir se sont maintenues dans leur logement ou ont été relogées..



101 ménages ont été accompagnés par le programme PEX de la Métropole européenne de Lille

et 52 ménages sont sortis du dispositif. Toutes les personnes dont l'accompagnement a pu aboutir se sont maintenues dans leur logement ou ont été relogées.

Montpellier-Méditerranée Métropole

La métropole a soutenu le renforcement du volet "Prévention des expulsions" de la plateforme d'accès aux droits de la Fondation Abbé-Pierre, ainsi que la plateforme d'accès aux droits de Gestare. Ces services proposent des accompagnements en binôme (travailleur social et juriste). Les financements apportés dans le cadre de la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord ont permis d'augmenter très fortement (32 ménages en file active pour la plateforme de Gestare, soit environ le double sur l'année, contre 10/an auparavant). En 2019, 2/3 des ménages accompagnés ont été stabilisés avec abandon de la procédure ou ont été relogés.

Communauté urbaine d'Arras

Le territoire a mis en place deux actions visant à accompagner les personnes expulsées de leur logement. La collectivité s'appuie sur son réseau de médiateurs urbains, qui sont parfois en relation avec des ménages qui refusent tout contact avec d'autres représentants institutionnels ou associatifs. Il s'agit donc d'utiliser leurs capacités de médiation et d'aller-vers afin de «raccrocher» des ménages expulsés ne se présentant pas au SIAO. Deux associations sont en outre financées pour mener des accompagnements pluridisciplinaires à domicile visant le maintien du logement de personnes souffrant de troubles psychiques.

Metz Métropole

Metz métropole et le CCAS de Metz ont développé une mesure d'accompagnement renforcé pour des ménages en situation d'expulsion n'ayant pas adhéré aux autres solutions qui leur ont été proposées. En un an plus de 32 ménages ont bénéficié de cet accompagnement renforcé visant le rétablissement droits et la stabilisation des ressources.

Métropole du Grand Lyon

Dans la Métropole de Lyon, des équipes territorialisées d'alternative globale à l'expulsion (ETAGE) permettent une reprise collective et interdisciplinaire et des situations critiques de ménages menacés d'expulsion locative. Les ménages en "non-demande" sont particulièrement ciblés, dans une logique d'aller-vers. Grâce à la mobilisation d'un large panel d'acteurs, de multiples outils peuvent être mobilisés comme le relogement, le bail de sauvegarde, l'aide à la quittance, l'aide au déménagement, l'accompagnement social, budgétaire et/ou juridique, etc. L'accompagnement est modulable en durée, intensité et contenu.

Nîmes Métropole

Nîmes métropole soutient le dispositif «APPEL 30», dispositif d'aide juridico-sociale mené par l'ADIL 30 et l'association pour le logement dans le Gard pour accompagner les ménages en situation d'expulsions locatives.



FICHE N°9

Favoriser l'accès au logement des jeunes

Les jeunes sont aujourd'hui confrontés à de nombreuses difficultés lorsqu'il s'agit de se loger. Lorsqu'ils cumulent les vulnérabilités, les jeunes connaissent des risques forts de ruptures qui peuvent mener rapidement à la rue.

Cette question du logement des jeunes se situe au carrefour des politiques publiques (accès aux droits, logement, santé, scolarité, formation, emploi) et nécessite de mettre en place une stratégie et une gouvernance locale en y associant

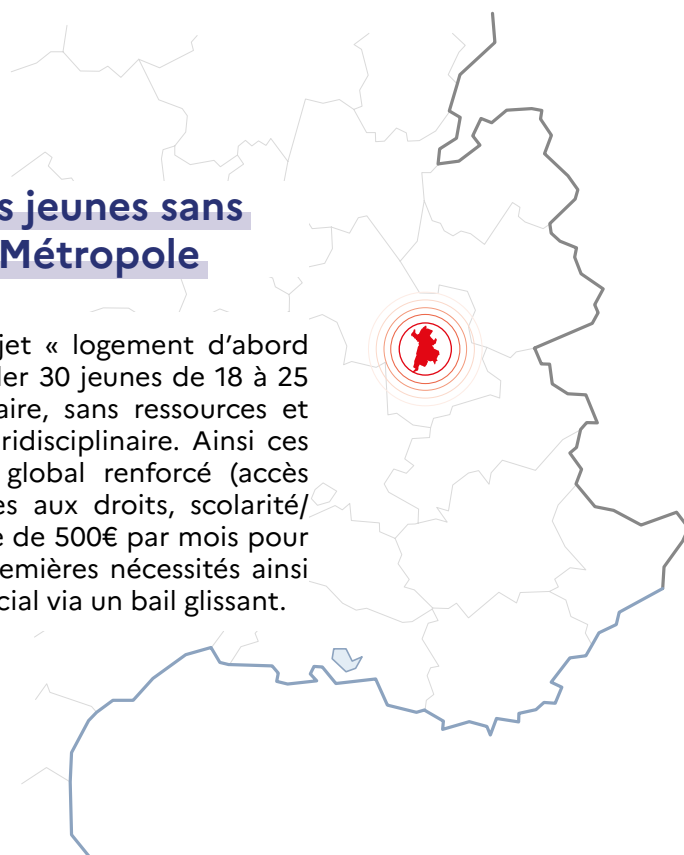
tous les partenaires. Aussi, il apparaît nécessaire d'identifier l'ensemble des acteurs, des dispositifs et des aides d'accès au logement des jeunes sur les territoires afin de fluidifier et de sécuriser les parcours résidentiels.

Certains territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord ont ainsi adopté et mis en œuvre des mesures favorisant l'accès et/ou le maintien dans le logement des jeunes.



Le «Logement d'abord pour les jeunes sans ressources» à Grenoble-Alpes Métropole

La métropole a développé en 2020 un projet « logement d'abord pour les jeunes sans ressources » visant à aider 30 jeunes de 18 à 25 ans, sans abri ou en hébergement temporaire, sans ressources et avec un fort besoin d'accompagnement pluridisciplinaire. Ainsi ces jeunes bénéficient d'un accompagnement global renforcé (accès au logement, accompagnement santé, accès aux droits, scolarité/formation/emploi), du versement d'un pécule de 500€ par mois pour le paiement du loyer et des dépenses de premières nécessités ainsi que d'un accès à un logement dans le parc social via un bail glissant.



Département de la Sarthe

Le département a fait évoluer le règlement intérieur de son Fonds de Solidarité pour le Logement pour créer un fonds de garantie des risques locatifs permettant de favoriser l'accès au logement dans le parc public de jeunes de moins de 25 ans sans ressources ou avec peu de ressources. Ainsi, ce sont 49 jeunes qui ont accédé au logement en 2019 avec l'aide de ce fonds de garantie.

Limoges Métropole

Le territoire a développé la colocation au service des jeunes sortants d'institution (ASE, PJJ) ou en proie à des situations de précarité (rupture familiale) en proposant 6 places en colocation dans des logements loués à des bailleurs sociaux. Ce dispositif « LA COLOC » a été étendu dans le cadre du plan Logement d'abord avec l'ouverture de 6 places supplémentaires, et le recrutement d'un Conseiller en Economie Sociale et Familiale qui offre une assistance et un étayage pour la poursuite de la scolarité et le parcours de formation. Le Fonds d'Aide aux Jeunes permet par ailleurs de solvabiliser ceux qui en ont besoin.

Département du Pas de Calais

Le Département du Pas-de-Calais a mis en place une action d'accompagnement des jeunes en errance sur son territoire. Il s'agit de permettre à des jeunes sans ressource, en rupture de parcours, notamment ceux hébergés en CHRS ou jeunes sortant de l'ASE sans solution, d'accéder de manière pérenne à un logement. Un accompagnement global est réalisé par une association, en lien avec les opérateurs compétents du territoire (accès et maintien dans le logement, insertion professionnelle...) en fonction des besoins de chacun.

Metz Métropole

La métropole, par le biais d'un conventionnement de 2 ans avec un Foyer de Jeunes Travailleurs, a développé un dispositif d'intermédiation locative en colocation destinés à des jeunes sortant de l'ASE. 10 logements ont ainsi été captés dans le parc social et ont permis à 31 jeunes d'accéder à un logement et d'être accompagnés.

Montpellier-Méditerranée Métropole

La métropole a développé une action combinant l'accompagnement à l'accès au logement et l'expérimentation de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (Travail Alternatif Payé A la Journée) sur le territoire à destination des jeunes de moins de 25 ans.

La Ville de Toulouse et la Métropole Européenne de Lille

Ces deux territoires participent à l'expérimentation « Un Chez-soi d'abord jeunes » lancée par l'Etat et visant à loger et accompagner 50 jeunes souffrant de troubles psychiques sévères d'ici fin 2020 sur chaque site. Les premiers constats témoignent de l'appropriation des logements par ces jeunes, de leur volonté d'aller vers l'emploi et la formation et de se soigner.





FICHE N°10

Favoriser l'accès à la santé et les accompagnements pluridisciplinaires

Etre sans domicile altère la santé et c'est un facteur de mortalité prématurée indépendant de tout autre facteur social défavorable. Plus souvent malades (maladies infectieuses, parasitaires ou chroniques) avec une mortalité de 2 à 5 fois plus élevée et survenant 15 ans plus tôt que la population générale, les personnes sans domicile vont par ailleurs moins recourir aux soins ou y recourir en urgence. Ceci est d'autant plus marqué chez les jeunes, les personnes avec un long passé de rue, celles présentant une problématique de santé mentale ou des addictions. Le logement, s'il est décent bien sûr, a donc un rôle protecteur pour la santé ; il apporte sécurité (protection physique du toit, juridique de l'occupation, symbolique par l'ancrage dans un « chez-soi ») et permet le respect de l'intimité de chacun. Pour les personnes les

plus vulnérables, le parcours de soins est souvent émaillé de ruptures et la prise en charge ne peut se faire qu'en pluridisciplinarité et de façon coordonnée entre les différents acteurs. Faute de cela, les problématiques de santé peuvent devenir un frein à l'accès ou au maintien dans le logement.

Un travail de capitalisation entre territoires de mise en œuvre accélérée a permis d'identifier les freins mais aussi les solutions proposées localement et a favorisé des échanges de pratiques entre territoires. Le manque de coordination entre sanitaire et social, le cloisonnement des prises en charge, la mobilisation difficile du droit commun sur certaines situations complexes sont souvent relevés.

“

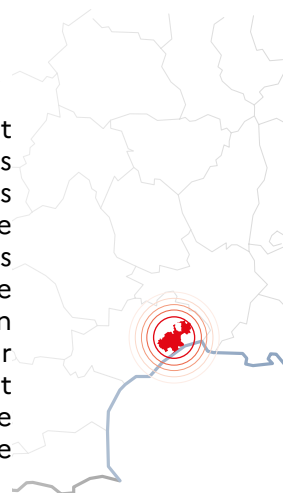
Le logement, s'il est décent, a un rôle protecteur pour la santé.

Il apporte sécurité (protection physique du toit, juridique de l'occupation, symbolique par l'ancrage dans un « chez-soi ») et permet le respect de l'intimité de chacun.



À Montpellier, une synergie entre coordination de dispositifs et de parcours

Un médecin rattaché au SIAO facilite la coordination entre sanitaire et social pour une meilleure orientation et prise en charge des personnes sans domicile. Une permanence téléphonique pour les professionnels du secteur et sa présence aux commissions de suivi et d'analyse de pratique sont des outils permettant une meilleure prise en charge des soins dès qu'une problématique est repérée. En complément, une infirmière a intégré la plateforme Logement d'abord avec une mission d'intervention directe auprès des ménages en lien avec le travailleur social. Elle facilite la coordination des soins et peut notamment accompagner les personnes et réduire les ruptures de parcours ; elle participe comme le médecin aux commissions de suivi et d'analyse de pratique.



Métropole de Metz

Un partenariat entre des bailleurs et l'hôpital psychiatrique de Jory pour faciliter le maintien dans le logement des publics en sortie d'institution.

Lancé en 2018, le projet d'accompagnement dans le logement de personnes en sortie de l'hôpital psychiatrique a permis d'accompagner une vingtaine de locataires. Il associe l'équipe d'alternative à l'hospitalisation (SIAS) de l'hôpital psychiatrique de Jory et un accompagnement renforcé dans le cadre de l'intermédiation locative financé par Metz métropole et l'Etat ; les bailleurs sont très engagés dans la démarche. Plusieurs glissements de baux sont déjà effectifs. Ce projet a abouti de plus à la création de partenariat entre bailleurs et structure hospitalière, chaque entité nommant des référents qui facilitent le parcours des personnes.

Ville de Mulhouse

Une équipe mobile d'accompagnement vers et dans le logement.

Cette équipe pluridisciplinaire qui comprend une infirmière, un travailleur social et une psychologue propose un accompagnement visant au rétablissement des personnes les plus éloignées du logement et favorise l'accès aux droits, aux soins et au logement. Pilotée par le SIAO et la plateforme Logement d'abord ce projet a bénéficié d'une construction institutionnelle inédite en rassemblant quatre acteurs déjà investis dans le champ de l'hébergement, du logement et de la santé. (ACCES, ALEOS, Le Cap et la Ville de Mulhouse).

Grenoble-Alpes Métropole

Des coopérations entre le conseil local de santé mentale et la plateforme Logement d'abord

Sur l'axe santé mentale, des liens entre ces deux instances facilitent l'orientation et la prise en charge des problématiques de santé mentale des personnes accédant au logement. Par ailleurs, plusieurs réseaux de santé sont présents sur l'agglomération et une infirmière intervient pour faciliter la coordination des accompagnements santé des ménages accédant au logement.

Communauté urbaine d'Arras

À Arras, des réunions pluridisciplinaires pilotées par la plateforme LDA pour faciliter le logement des personnes ayant des problématiques de santé complexes.

Ces tables de concertations pilotées par la plateforme Logement d'abord réunissent toutes les six semaines, notamment les bailleurs, le conseil local de santé mentale et les associations accompagnant les personnes vers et dans le logement. Sur la cinquantaine de situations examinées en 2020 des solutions adaptées ont pu être apportées à la quasi-totalité des ménages. Cela contribue par ailleurs à une meilleure connaissance des acteurs entre eux. La présence d'une infirmière et d'une psychologue au sein du SIAO et mobilisables par les maraudes complète ce dispositif et participe au décloisonnement du sanitaire et du social.

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

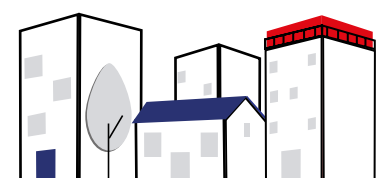
Grande Arche de la Défense - paroi Sud

92 055 LA DÉFENSE

contact.dihal@dihal.gouv.fr

tél. 01 40 81 33 60

dihal.gouv.fr



PLAN QUINQUENNAL POUR LE
LOGEMENT D'ABORD